

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Article
 Nom du produit : Pro-Line® WP PAINT MARKER
 Synonymes : Pro-Line® WP PAINT MARKER - Black, Blue, Green, Orange, Silver, White, Yellow, Red

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : peindre

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries Europe S.A.S.
 Parc Industriel de la Plaine de
 l'Ain - Allée des Combes.
 01150.BLYES.France.
 Phone: +33 (0)4 74 46 23 23
 Fax: +33 (0)4 74 46 23 29
 E-mail: info@eu.laco.com
 Web: http://www.markal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande
 EUH208 - Contient [N,N,N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper(28654-73-1), 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)(2786-76-7). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Seuls les composants présentant un danger pour la santé et qui sont présents à des teneurs supérieures aux seuils applicables et/ou aux valeurs limites d'exposition sont indiquées
 Les concentrations exactes sont considérées comme un secret industriel et ne sont pas précisées

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cyclohexanone	(n° CAS) 108-94-1 (Numéro CE) 203-631-1 (Numéro index) 606-010-00-7	10 – 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332
tert-butyl acetate	(n° CAS) 540-88-5 (Numéro CE) 208-760-7 (Numéro index) 607-026-00-7	20 – 60	Flam. Liq. 2, H225
titanium dioxide	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5	0 – 40	Non classé
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90-5 (Numéro CE) 231-072-3 (Numéro index) 013-001-00-1	0 – 10	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4 (Numéro CE) 215-609-9	0 – 5	Carc. 2, H351
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7 (Numéro CE) 220-509-3	0 – 5	Skin Sens. 1, H317
Aluminum hydroxide	(n° CAS) 21645-51-2 (Numéro CE) 244-492-7	0 – 2	Non classé
2-methoxy-1-methylethyl acetate	(n° CAS) 108-65-6 (Numéro CE) 203-603-9 (Numéro index) 607-195-00-7	0 – 2	Flam. Liq. 3, H226
Ethyl acetate	(n° CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5	0.1 – 2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Aluminum oxide	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6	0 – 1	Non classé
Butyl acetate	(n° CAS) 123-86-4 (Numéro CE) 204-658-1 (Numéro index) 607-025-00-1	0 – 0.5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
[N,N,N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylaminato(2-)-N29,N30,N31,N32]copper	(n° CAS) 28654-73-1 (Numéro CE) 249-125-4	0 – 0.5	Skin Sens. 1B, H317
barium sulfate	(n° CAS) 7727-43-7 (Numéro CE) 231-784-4	0 – 0.5	Non classé
Toluene	(n° CAS) 108-88-3 (Numéro CE) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	< 0.1	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336
2-methoxypropyl acetate	(n° CAS) 70657-70-4 (Numéro CE) 274-724-2 (Numéro index) 607-251-00-0	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Gaz inerte. Mousse. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. EN469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
- Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Oxydant.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Toluene (108-88-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	192 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	384 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
France	Note (FR)	Peau
Carbon black (1333-86-4)		
France	VME (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
Aluminum oxide (1344-28-1)		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Aluminum oxide (1344-28-1)		
France	Note (FR)	(respirable aerosol)
titanium dioxide (13463-67-7)		
France	Note (FR)	inhalable aerosol
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)		
France	Note (FR)	Peau
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)		
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ (pulvérulent) 10 mg/m ³ (metal)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Aucune sous utilisation normale.
Protection oculaire : Aucune en utilisation normale.
Protection des voies respiratoires : Aucune en utilisation normale.
Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur : Variable.
Odeur : Solvant.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : 97.8 °C
Point d'éclair : 16.6 - 22.2 °C
Température d'auto-inflammation : 426 °C
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 0.96 - 1.34
Solubilité : insoluble dans l'eau.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 50 - 80 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Non classé.

Cyclohexanone (108-94-1)	
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
tert-butyl acetate (540-88-5)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	4211 ppm 6 h
ATE CLP (voie orale)	4100.000 mg/kg de poids corporel
Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 18 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5620.000 mg/kg de poids corporel
Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5580 mg/kg EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CLP (voie orale)	5580.000 mg/kg de poids corporel
Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m³ 4 h
Aluminum oxide (1344-28-1)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7.6 mg/l/4h
ATE CLP (vapeurs)	7.600 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	7.600 mg/l/4h
titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6.82 mg/l/4h
Butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 14112 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 21 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	10760.000 mg/kg de poids corporel
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	4345 ppm 6 h
ATE CLP (voie orale)	8532.000 mg/kg de poids corporel
2-methoxypropyl acetate (70657-70-4)	
CL50 inhalation rat (ppm)	2700 ppm 6 h
barium sulfate (7727-43-7)	
DL50 orale rat	307 g/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	307000.000 mg/kg de poids corporel
[N,N,N',N',N'',N'''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2500 mg/kg

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.3 mg/l/4h No mortality observed in this study.

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat

barium sulfate (7727-43-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	75 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Toluene (108-88-3)	
LOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	1250 ppmv/6 h/jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel/jour EU Method B.26. Increased relative weights of liver and kidney are interpreted as toxicologically insignificant differences in the absence of histological findings.
NOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	300 ppmv/6 h/jour OECD Guideline 453

Danger par aspiration	: Non classé
------------------------------	--------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

tert-butyl acetate (540-88-5)	
CL50 poisson 1	240 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	410 mg/l 24 h

Ethyl acetate (141-78-6)	
CL50 poisson 1	220 mg/l
CE50 Daphnie 1	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	< 9.35 mg/l

Toluene (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5.5 mg/l
CE50 Daphnie 2	3.78 mg/l
ErC50 (algues)	134 mg/l
LOEC (chronique)	2.77 mg/l
NOEC chronique poisson	1.39 mg/l
NOEC chronique crustacé	0.74 mg/l

Aluminum oxide (1344-28-1)	
CE50 Daphnie 1	> 1470 mg/l
NOEC (aigu)	> 50 mg/l

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
CL50 poisson 1	100 - 180 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l

barium sulfate (7727-43-7)	
CL50 poisson 1	> 3.5 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	14500 µg/l 48 h

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

[N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylaminato(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)	
CL50 poisson 1	> 146 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 h
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
CL50 poisson 1	> 218.64 mg/l ASTM 2000; test material: aluminium chloride hexahydrate; Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	1.4 mg/l OECD Guideline 202; test material: Aluminium hydroxide
LOEC (aigu)	72.89 mg/l
NOEC (aigu)	37.2 mg/l
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

tert-butyl acetate (540-88-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	50 % 28 d
Ethyl acetate (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	89 % 10 d
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

tert-butyl acetate (540-88-5)	
BCF poissons 1	5.61
Log Pow	1.64
Ethyl acetate (141-78-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Toluene (108-88-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	90
Log Kow	2.73
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
Log Pow	0.43
barium sulfate (7727-43-7)	
BCF poissons 1	68.4 L/kg
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pro-Line® WP PAINT MARKER	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	
Composant	
(141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé

Code H : H3-A - «Facilement inflammable»:
— substances et préparations à l'état liquide (y compris les liquides extrêmement inflammables) dont le point d'éclair est inférieur à 21 °C, ou
— substances et préparations pouvant s'échauffer au point de s'enflammer à l'air à température ambiante sans apport d'énergie, ou
— substances et préparations à l'état solide qui peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer après l'éloignement de la source d'inflammation, ou
— substances et préparations à l'état gazeux qui sont inflammables à l'air à une pression normale, ou
— substances et préparations qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, produisent des gaz facilement inflammables en quantités dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1263

N° ONU (IATA) : 1263

N° ONU (IMDG) : 1263

N° ONU (ADN) : 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE

Désignation officielle de transport (IATA) : PEINTURE

Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURE

Désignation officielle de transport (ADN) : PEINTURE

Description document de transport (ADR) : UN 1263 PEINTURE, 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3

Code de classification (ADR) : F1

Classe (IATA) : 3

Classe (IMDG) : 3

Classe (ADN) : 3

Code de classification (ADN) : F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

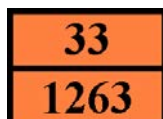
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de classification (ADR) : F1

Panneaux oranges :



Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.6.2. Transport maritime

EmS-No. (Incendie) : F-E
EmS-No. (Déversement) : S-E
Catégorie d'entreposage (IMDG) : B

14.6.3. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Teneur en COV : 50 - 80 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Indications de changement:
Document original.

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Sources des données : SIAE (substances Système européen d'information chimical, Consulté à : <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla> ACGIH 2000 ..
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a enregistré la liste des substances.
Consulté à <http://echa.europa.eu/>.
Kristen Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide de vêtements de protection chimique", cinquième édition.
National Fire Protection Association; Guide de protection contre l'incendie à des matières dangereuses; 10e édition.
Directives de règlement (CE) n ° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant 67/548 / CEE et 1999/45 / CE, et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Pro-Line® WP PAINT MARKER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360D	Peut nuire au fœtus
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables
R20	Nocif par inhalation
R36	Irritant pour les yeux
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

LA-CO EU CLP SDS France

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit